



## Demande de naturalisation

-----  
Par Fat123

Bonjour,  
J'aimerais avoir des informations concernant la naturalisation pour une personne qui a vécu en France pendant 18 ans qui a fait ses études supérieures et diplômée de grandes écoles comme Sciences-po, qui a travaillé pendant une douzaine d'années et dont les enfants sont français, ses frères et sœurs sont français et son père étaient également français suite à un deuxième mariage donc j'aimerais savoir si il est possible qu'on puisse faire les démarches afin qu'ils puissent obtenir la nationalité française. Merci actuellement actuellement il a, il a quitté la France, il y a à peu près 30 ans.  
En attendant votre réponse. Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Apparemment ce n'est pas possible si la personne réside à l'étranger.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,  
  
Seules sont naturalisées des personnes résidant en France.

L'article 21-17 du code civil dispose :  
Sous réserve des exceptions prévues aux articles 21-18, 21-19 et 21-20, la naturalisation ne peut être accordée qu'à l'étranger justifiant d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de la demande.

-----  
Par Fat123

Bonjour  
Merci pour votre réponse.  
Sachant que ses enfants habitent en France il n'y a pas de solution possible?

-----  
Par Nihilscio

Une autorisation de séjour est envisageable mais une naturalisation alors qu'on ne réside pas en France ne l'est pas.

-----  
Par Fat123

Merci!  
Comment faire pour avoir l'autorisation de séjour svp?

-----  
Par isernon

bonjour,  
  
il faut s'adresser à un consulat de France.  
  
salutations